Décret n° 2005-02 du 07 Janvier 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

DECRETE :

Article premier : sont nommés membres du Gouvernement :

1- Premier Ministre, chargé de la coordination de l'action du Gouvernement et des privatisations :
M. (*Isidore*) MVOUBA

2- Ministre d'Etat, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD :
M. (*Pierre*) MOUSSA

3- Ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la francophonie :
M. (*Rodolphe*) ADADA

4- Ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat :
M. (*Jean Martin*) MBEMBA

5- Ministre d'Etat, ministre des hydrocarbures :
M. (*Jean-Baptiste*) TATI-LOUTARD

6- Ministre de l'économie, des finances et du budget :
M. (*Pacifique*) ISSOIBEKA

7- Ministre des mines, des industries minières et de la géologie :
Général de division (*Pierre*) OBA

8- Ministre de l'équipement et des travaux publics :
Général de division (*Florent*) TSIBA

9- Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche :
Mme (*Jeanne*) DAMBENDZET

10- Ministre de l'économie forestière et de l'environnement :
M. (*Henri*) DJOMBO

11- Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :
M. (*Claude Alphonse*) SILOU

12- Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation:
M. (*François*) IBOVI

13- Ministre des transports et de l'aviation civile :
M. (*André*) OKOMBI SALISSA

14- Ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre :
Général de division (*Yvon*) NDOLOU

15- Ministre à la Présidence, chargé de la coopération au développement :
M. (*Justin*) BALLAY MEGOT

16- Ministre de la réforme foncière et de la préservation du domaine public :
M. (*Lamyr*) NGUELE.

17- Ministre de l'enseignement technique et professionnel :
M. (*Pierre Michel*) NGUIMBI

18- Ministre de l'enseignement supérieur :
M. (*Henri*) OSSEBI

19- Ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :
M. (*Emile*) MABONDZOT

20- Garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains:
M. (*Gabriel*) ENTCHA-EBIA

21- Ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnements :
Mme (*Adélaïde*) MOUNDELE-NGOLLO

22- Ministre des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille :
Mme (*Emilienne*) RAOUL

23- Ministre des postes et télécommunications, chargé de nouvelles technologies de la communication :
M. (*Philippe*) MVOUO

24- Ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation :
Mme (*Rosalie*) KAMA

25- Ministre de la culture, des arts et du tourisme :
M. (*Jean-Claude*) GAKOSSO

26- Ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale :
M. (*Gilbert*) ONDONGO

27- Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :
M. (*Bruno Jean Richard*) ITOUA

28- Ministre de la communication, chargé des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement :
M. (*Alain*) AKOUALAT

29- Ministre de la sécurité et de l'ordre public :
Général de division (*Paul*) MBOT

30- Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technique :
M. (*Pierre Ernest*) ABANDZOUNOU

31- Ministre des sports et du redéploiement de la jeunesse :
M. (*Marcel*) MBANI

32- Ministre de la santé et de la population :
Docteur (*Alphonse*) GANDO

33- Ministre de l'économie maritime et de la marine marchande :
M. (*Louis Marie*) NOMBO MAVOUNGOU

34- Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement :
Mme (*Jeanne Françoise*) *LEKOMBA*

35- Ministre des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat :
M. (*Martin Parfait Aimé*) COUSSOUD-MAVOUNGOU

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de ce jour vendredi 07 janvier 2005, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 07 janvier 2005.

Denis SASSOU N'GUESSO